



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL19-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU
Lilian BOSSARD
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 12
Nombre de conseillers présents : 26
25 à la délibération 12
27 à partir de la délibération 13
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

19- MARCHÉ DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN TERRAIN DE RUGBY EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Sur le site de l'Etendue, la Ville des Herbiers souhaite créer un terrain de rugby en transformant le gazon naturel du terrain actuel devenu inadapté en gazon synthétique. Des travaux d'éclairage, de drainage et d'aménagement des abords du terrain sont également envisagés. Le nouveau terrain synthétique permettra un volume horaire de pratique important quelles que soient les conditions météorologiques sur une surface parfaitement plane et confortable. De plus, le coût d'exploitation de ce type d'équipement est réduit et ce dernier ne génère aucune consommation d'eau potable (arrosage). Enfin, avec le gymnase à proximité, ce projet va renforcer l'offre sportive proposée par la ville et accompagnera le Rugby Club Herbretais dans son évolution.

Le coût global des travaux est estimé à 868 000,00 € HT (hors éclairage), à réaliser en une seule phase. Compte tenu de la technicité particulière des travaux qui nécessite une parfaite coordination des tâches à réaliser, les travaux font l'objet d'un lot unique.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget principal 2024

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 868 000,00 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux de création d'un terrain de rugby en gazon synthétique ainsi que le marché tel qu'il aura été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

Jean-Marie RAUTUREAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 08 FEV. 2024

Publié électroniquement le : 08 FEV. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

